

FICHE D'INSCRIPTION

RECRUTEMENT SANS CONCOURS ADJOINT ADMINISTRATIF (Angers)

Session 2020

Attention : L'inscription à ce recrutement sans concours requiert la transmission de votre CV et de votre lettre de candidature.

Date limite du retour des dossiers : **9 octobre 2019 – 23H59 (heure de Paris)**

Date prévisionnelle de l'épreuve orale : **9 décembre 2019**

Les renseignements qui vous sont demandés sur ce formulaire sont exclusivement réservés au traitement informatisé de votre candidature et destinés à la seule administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

Pour exercer vos droits en matière de données à caractère personnel, vous pouvez solliciter une réponse :

- Par courrier à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts et consignations – DRH - Données Personnelles
DHPS10 – 17, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris
- ou par voie électronique à l'adresse : mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr.

Enfin, pour toute question concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse <http://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (merci d'écrire en majuscules)

Nom d'usage¹ :

Nom de famille :

Prénom(s) :

Adresse¹ :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Tél portable² :

E-mail :

Date de naissance :

à :

Nationalité :

En cours d'acquisition¹ de la nationalité française ou de l'UE ou EEE² :

Etes-vous reconnu travailleur handicapé³ : OUI NON

¹ En cas de changement d'état civil ou d'adresse il conviendra de l'indiquer immédiatement au service des concours.

² Si vous souhaitez, et pour vous joindre plus facilement, vous pouvez mentionner vos coordonnées personnelles. Elles seront utilisées **uniquement** dans le cadre de cet examen par le service des concours.

³ Si vous souhaitez un aménagement des épreuves, vous devez fournir un certificat médical d'un médecin agréé et la notification de la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé et l'orientant en milieu ordinaire de travail

SITUATION PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT (au jour de l'inscription)

- En activité (hors Fonction Publique)
- En recherche d'emploi
- Fonctionnaire (ou assimilé)

FORMATION INITIALE ET CONTINUE :

Niveau d'études :

ATTESTATION

Je soussigné(e).....souhaite présenter ma candidature pour le recrutement d'adjoints administratifs (Angers), organisé par la CDC au titre de l'année 2020.

Je déclare sur l'honneur :

- avoir eu connaissance des conditions exigées pour avoir la qualité de fonctionnaire,
- que les renseignements fournis sont exacts et être averti(e) que toute fausse déclaration peut me faire perdre le bénéfice de mon éventuelle admission,
- être avisé(e) qu'en cas de réussite, je devrai justifier de mon aptitude physique à occuper un emploi correspondant et fournir une attestation prouvant que je suis en position régulière au regard des obligations du service national,
- m'engager à fournir à l'administration, dès qu'elle en fera la demande, toutes les pièces destinées à vérifier les conditions de recevabilité de mon inscription.
- être informé(e) que les listes des candidats sélectionnés seront diffusées sur les sites internet et intranet de la Caisse des dépôts et que le défaut de réception de convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration,
- m'engager, en cas de réussite, à rejoindre l'affectation qui me sera désignée, sous peine de perdre le bénéfice de mon recrutement.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat

¹ Le candidat devra être en mesure de fournir un récépissé de dépôt de demande d'acquisition de nationalité française ou un décret de naturalisation avant la date de début des épreuves. **Son inscription est alors conditionnelle.** En cas de réussite, sa nomination ne sera prononcée que si sa condition de nationalité est justifiée au premier jour des épreuves (art. 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984).

² Ressortissant d'un des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.